



## Séance du 13 JUIN 2013

Le treize juin deux mil treize, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GARCHY (Nièvre), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis HOUCHOT, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Denis HOUCHOT, Maire - Geneviève DRACHKOVITCH, 1er Adjoint – Jean-Paul NARCY, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Alain PICARD, 3<sup>ème</sup> Adjoint – Francis ARNOUX – Jacques CONDAMINE - Evelyne JACQUELIN - Béatrice LAMOUREUX - Henri VIGIER.

Absents excusés : Madame Marie-Thérèse MINARD et Monsieur Alain BOURGEX.

Monsieur BOURGEX a donné pouvoir à Monsieur NARCY.

Secrétaire de séance : Madame Geneviève DRACHKOVITCH.

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### Réhabilitation de la maison au hameau de Vesvres

Présentation est faite de l'étude de faisabilité réalisée par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Nièvre).

Le projet consisterait à réhabiliter la partie rez-de-chaussée dans lequel un logement T4 de 70 m<sup>2</sup> serait réalisé. Un abri voiture serait adossé à l'édifice existant côté Ouest, couvrant l'accès à la cave et communiquant avec l'appentis qui deviendrait rangement/cellier.

Après une longue discussion, il est décidé de revoir le CAUE afin d'apporter quelques modifications par rapport aux plans proposés.

### Bilan énergétique des bâtiments communaux

Le service « patrimoine et énergies » du SIEEN a présenté la démarche d'audit énergétique global sur le patrimoine bâtiment de la commune.

Des devis ont été établis, l'un concernant le diagnostic énergétique (1 294.56 € restant à la charge de la commune), l'autre concernant le suivi (310.96 €) ; ils sont approuvés à l'unanimité.

### Travaux de voirie

Il est décidé de terminer les travaux entamés, rue Noire et rue Goury.





**COMPTE-RENDU** du **CONSEIL MUNICIPAL**  
de la  
COMMUNE de GARCHY - 58150

**Répartition des conseillers communautaires pour les prochaines élections municipales**

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers communaux et des conseillers communautaires,  
Monsieur le Maire expose la proposition de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Loire et Vignoble (CCLV) auquel il appartient de fixer le nombre de conseillers et d'en établir la répartition. Conformément à la loi, le nombre de conseillers de la CCLV doit être un nombre impair et passera de 22 à 25 (plus 3 sièges). Une répartition proportionnelle au nombre d'habitants par commune donnerait ce résultat : Pouilly-sur-Loire : 8 - Tracy-sur-Loire : 4 - Mesves-sur-Loire : 3 - Saint-Andelain : 2 - Suilly la Tour : 2 - les autres communes (Garchy - Bulcy – Vielmanay – Saint Quentin sur Nohain – Saint Laurent l'Abbaye – Saint Martin sur Nohain) : 1

Cette répartition étant contraire à l'esprit d'ouverture qu'il a toujours manifesté et à la notion d'égalité au sens républicain et démocratique qu'il a toujours affichée,  
Monsieur le Président de la CCLV propose que toutes les autres communes conservent leurs deux conseillers, et la répartition des 3 sièges supplémentaires ainsi : 2 pour Pouilly sur Loire et 1 pour Tracy sur Loire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Loire et Vignoble.

La commune de Garchy aura donc deux conseillers communautaires à élire.

**14 juillet**

Le programme est établi, à partir de 16 heures :

- Jeux pour enfants et adultes
- Traditionnel casse-croûte
- Animation avec le groupe folklorique « la jolée »
- Bal
- Restauration
- Feu d'artifice





### Questions diverses

➤ Travaux :

- A l'ancienne école de Maizières :

Des travaux de consolidation sont nécessaires sur le préau. L'entreprise MASSON a établi un devis qu'il faut revoir.

Des fenêtres doivent être changées au logement du 1<sup>er</sup> étage. Sur les trois entreprises contactées, deux ont répondu. Un devis est à revoir, une erreur ayant été constatée. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire, après correction, d'accepter le moins disant.

- La toiture du local situé dans la cour de la mairie a besoin d'être révisée.
- L'écoulement de la cuisine de l'école est à revoir. Contact a été pris avec l'entreprise Lavilla qui avait réalisé l'assainissement.

➤ Monsieur le Maire fait part d'une demande d'emploi d'une jeune domiciliée sur la commune. Il est décidé de prendre contact avec la mission locale afin d'établir un éventuel contrat CAE, pour l'entretien des bâtiments communaux et autres services.

➤ Monsieur le Maire informe le conseil que la « route de France féminine » traversera le bourg de Garchy (D1) le jeudi 8 août 2013 vers 14 h 50.

*La séance est levée à vingt-deux heures.*

